



**Bruxelles, le 4 juin 2018**

**CENTRALE GENERALE DES SERVICES PUBLICS**  
**Secteur CHEMINOTS Place Fontainas, 9-11 1000 BRUXELLES**

## **COMMUNIQUE DE PRESSE**

Après analyse de la proposition de modification de l'avant-projet de loi relatif à la pénibilité, la CGSP Cheminots doit constater que le remplacement des tantièmes préférentiels par des coefficients de pénibilité va toujours entraîner une prolongation de la durée des années de carrière et/ou une diminution du montant de la retraite.

La CGSP Cheminots réaffirme sa totale opposition à la mise en vigueur de nouvelles dispositions qui mettront en péril le régime de pension de l'ensemble des cheminots, puisque, désormais, plus aucun agent ne pourra partir à la retraite avant 60 ans et toutes les pensions seront revues à la baisse.

La CGSP Cheminots relève qu'aucune liste des métiers pénibles n'existe et s'insurge contre l'attitude mensongère du gouvernement à ce sujet.

Dès lors, à l'occasion du bureau exécutif fédéral de la CGSP qui s'est tenu ce lundi 28 mai, le secteur « Cheminots » s'est exprimé en faveur d'un plan d'actions intersectoriel proportionnel aux offensives gouvernementales.

Toutefois, d'ores et déjà, les instances du secteur Cheminots ont mandaté son secrétariat national afin qu'il dépose un préavis de grève.